



WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

General Secretariat / Secrétariat Général

**DOUZIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**

**DECISION EEEOA/80/DEC.03/11/17
PORTANT DESIGNATION DE TROIS MEMBRES TOURNANTS AU SEIN
DU CONSEIL EXECUTIF DE L'EEEOA POUR LA PERIODE DE
DECEMBRE 2017 A NOVEMBRE 2019**

L'Assemblée Générale

CONSIDERANT la Décision A/DEC.5/12/99 du 22^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Lomé le 10 décembre 1999, relative à la mise en place du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC.18/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 janvier 2006, relative à la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC.20/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, accordant le statut d'Institution Spécialisée de la CEDEAO au Secrétariat Général de l'EEEOA ;

RAPPELANT l'Accord de Siège signé entre la République du Bénin et le Secrétariat Général de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA en date du 6 juillet 2006, notamment en ses Articles 1, 4, 5 et 26 ;

CONSIDERANT la Décision WAPP/01/DEC.06/07/06 de la 1^{ère} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue à Cotonou le 6 juillet 2006 relative à la composition de l'EEEOA;

CONSIDERANT la Décision WAPP/26/DEC.29/10/09 de la 4^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue à Accra le 29 octobre 2009 relative à l'augmentation du nombre des membres et à la création de sièges permanents au sein du Conseil Exécutif ;

CONSIDERANT la Décision EEEOA/68/DEC.25/11/15 de la 10^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue le 25 novembre 2015 à Dakar portant désignation de trois membres tournants au sein du Conseil Exécutif pour la période de décembre 2015 à novembre 2017;

CONSIDERANT la Décision EEEOA/71/DEC.11/11/16 de la 11^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue le 11 novembre 2016 à Ouagadougou portant adoption du Rapport du Comité Ad hoc pour la revue de la composition du Conseil Exécutif ;

CONSIDERANT la Résolution EEEOA/240/RES.2/11/17 de la 37^{ème} Réunion du Conseil Exécutif de l'EEEOA, tenue le 2 novembre 2017 à Accra portant désignation de trois membres tournants au sein du Conseil Exécutif de l'EEEOA pour la période de décembre 2017 à novembre 2019.

DECIDE :

Article 1 : Les trois (3) membres tournants du Conseil Exécutif de l'EEEOA pour la période de décembre 2017 à novembre 2019 sont :

- 1) **CENIT Energy Limited (CEL) of Ghana**
- 2) **Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET)**
- 3) **Electricity Distribution and Supply Authority (EDSA) de la Sierra Leone.**

Article 2 : Le Secrétaire Général est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en application de cette Décision.

Article 3 : La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Accra, le 3 novembre 2017

Le Président



Usman Gur MOHAMMED